

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2016201717399

Session / zitting :

20162017 (SO)

20162017 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 06/07/2017

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
4 V.E.M. en M. Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post V.P.M. et M. Coopération au développement, Agenda numérique, Télécommunications et Poste	936	16/08/2017

Coopération au développement. - Subventionnement d'activités dans les territoires palestiniens.

Actuellement, l'Autorité palestinienne est un des 14 pays partenaires de notre Coopération au développement. Parmi différents thèmes, l'enseignement est un des secteurs majeurs de notre intervention sur le terrain. Je suis convaincue que l'éducation et l'enseignement sont des vecteurs principaux pour l'émancipation individuelle, le dialogue entre les cultures et les religions et la construction d'un espace de paix dans cette région qui en a cruellement besoin.

Il me revient de sources bien informées que l'Autorité palestinienne aurait donné son accord pour baptiser une école du nom Amin Al Hussein, le Grand mufti de Jérusalem, qui a eu durant la Seconde Guerre mondiale de nombreux contacts avec les autorités nazies. Un certain nombre de documents historiques le montre en présence d'Adolf Hitler et d'autres dignitaires nazis.

En outre, il semblerait également que l'enseignement palestinien récompense des performances sportives par un prix au nom de "The Dalal Mughrabi Cup", personne connue pour ses actes terroristes, dont un a fait 37 morts, dont 12 enfants, fin des années 70.

1. D'après les informations qui sont en votre possession, pouvez-vous confirmer ces faits, et pouvez-vous surtout m'assurer que des fonds belges issus de la Coopération au développement n'ont jamais été alloués à cette école ou à des écoles au sein desquelles un enseignement prône une idéologie antisémite?

2. Au cas où des dérives de ce type auraient été constatées par vos services, pouvez-vous m'informer des modalités de retrait de l'aide belge?

3. À votre connaissance, des cas ont-ils été constatés auparavant par la Belgique, et comment vos prédécesseurs ont-ils réagi? D'autres pays européens qui ont mis sur pied une Coopération au développement avec l'Autorité palestinienne ont-ils été confrontés à ce genre de situation et comment ont-ils réagi?

4. Quels sont les mécanismes de contrôle *a priori* et *a posteriori* que vos services mettent en oeuvre pour éviter ou mettre en lumière ce genre de dérives et conserver le caractère éthique de notre Coopération au développement, à laquelle de l'argent public est affecté?

Réponse

La Belgique déplore et condamne toute incitation à la haine et à la violence par les deux parties au conflit. Dans son dialogue avec l'Autorité palestinienne, la Belgique réitère régulièrement la nécessité de préparer sa population à une coexistence pacifique. Nous considérons que les antécédents du président Abbas et du Premier ministre Hamdallah ont démontré ces dernières années leur engagement à promouvoir la non-violence.

Le partenariat entre la Belgique et l'Autorité palestinienne appuie le renforcement des institutions palestiniennes et s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une solution de paix durable à deux Etats. L'atteinte des Objectifs de développement durable (SDGs), le respect des droits humains et des autres obligations internationales sont au cœur de ce partenariat, et selon nos informations aucun financement belge bilatéral n'a été alloué à des institutions ou évènements qui inciteraient à la haine ou la violence.

Par ailleurs, la Belgique soutient depuis plusieurs années le plan stratégique palestinien de développement de l'éducation (Education Development Strategic Plan) conjointement avec quatre autres bailleurs européens (Allemagne, Finlande, Irlande et Norvège), et entretient également un dialogue régulier et étroit avec le Ministère de l'éducation Palestinien et l'ensemble des partenaires techniques et financiers impliqués dans le secteur. Différents mécanismes de coordination et de suivi ont été mis en place dont une revue sectorielle annuelle, une plateforme d'échange qui se réunit trimestriellement, ainsi que des visites régulières de terrain.

Le dialogue mis en place, complété par différentes études et évaluations veille à ce que le curriculum scolaire développé promeuve une culture des droits de l'homme et une citoyenneté active incluant le droit à la vie, le respect de la dignité humaine, le droit à la sécurité et la protection, les besoins spéciaux, les droits sociaux, économiques et personnels, la tolérance ainsi que tous les autres droits découlant obligations internationales issues des Conventions signées par l'Autorité palestinienne.

Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste

Alexander De Croo